



Unser Zeichen:
Date: 27 juillet 2018

Projet-pilote : Saisie et évaluation des supports de données électroniques avec consentement des requérants d'asile.

Rapport Final

Table des matières

1	Introduction	2
1.1	Informations de base	2
1.2	Cadre du rapport d'évaluation	2
2	Objectifs du projet-pilote	2
3	Résultats.....	3
3.1	Données statistiques	3
3.2	Chiffres clés	4
3.3	Retours narratifs.....	6
3.4	Recommandations des participants.....	7
3.5	Tableau récapitulatif	8
4	Atteinte des objectifs.....	9
5	Conclusion	10

Abréviations

CEP :	Centre d'enregistrement et de procédure
CF :	Centres fédéraux
DDAS :	Domaine de direction Asile
DDPR :	Domaine de direction Planification et ressources
SeISd	Spécialistes en identification des sites délocalisés
DiCEP :	Division CEP (centres d'enregistrement et de procédure)
SnOH :	Section Organisation de l'accueil et hébergement
SnICV :	Section Identification et consultation visa
SeISd:	Service Identification Sites délocalisés
DSPaA :	Domaine spécialisé Partenaires et administration
RA :	Requérant d'asile

1 Introduction

1.1 Informations de base

Les clarifications sur l'identité des requérants d'asile (nom, pays d'origine et itinéraire de migration) constituent un élément essentiel non seulement pour la procédure d'asile et de renvoi, mais également en terme de sécurité pour la Suisse. Les dissimulations d'identité y sont fréquentes et représentent un défi important pour le SEM.

Selon l'estimation de l'état-major Affaires juridiques (EMAJ) du SEM et de l'Office fédéral de la justice (OFJ), la base légale actuelle en Suisse ne permet pas d'évaluer les données des supports de données électroniques ou SDE (téléphones mobiles, tablettes numériques, sticks USB, ordinateurs portables) **sans** le consentement formel du requérant d'asile, à l'exception d'un mandat de perquisition dans le cadre d'une enquête criminelle.

Le DD AS et le DD ZI ont ainsi proposé de lancer un projet-pilote dans les centres d'enregistrement et de procédures (CEP) de Chiasso et de Vallorbe où sera testée l'évaluation des SDE **avec** le consentement écrit des personnes concernées suivant deux méthodes différentes : à Chiasso, l'évaluation se fera dans le cadre de l'audition sommaire, alors qu'à Vallorbe l'évaluation se fera dès la première entrée dans le centre. Cette proposition a été acceptée par la direction du SEM en septembre 2017 (annexe 1).

La définition du projet, les objectifs, le calcul des ressources, le calendrier et le procédé détaillé de la mise en œuvre sont à consulter dans le descriptif de projet (annexe 2).

1.2 Cadre du rapport d'évaluation

Ce rapport se base sur les données statistiques livrées par le service identification via ses spécialistes à Chiasso et Vallorbe ainsi que sur les retours narratifs des spécialistes du SEM et des collaborateurs du service de sécurité.

La période soumise à l'évaluation était du 20.11.2017 au 2.5.2018 (inclus).

2 Objectifs du projet-pilote

- Déterminer la meilleure pratique qui permettrait d'améliorer les clarifications sur les identités des requérants d'asile sans changement du cadre législatif.
- Evaluer si les requérants dont l'identité n'est pas clairement déterminée sont disposés à transmettre volontairement au SEM les données disponibles sur les supports électroniques en leur possession.
- Déterminer la praticabilité et le coût en ressources d'une mise en œuvre dans tous les centres pour requérants d'asile de la Confédération.

3 Résultats

3.1 Données statistiques

Du 20 novembre 2017 au 18 mai 2018 :

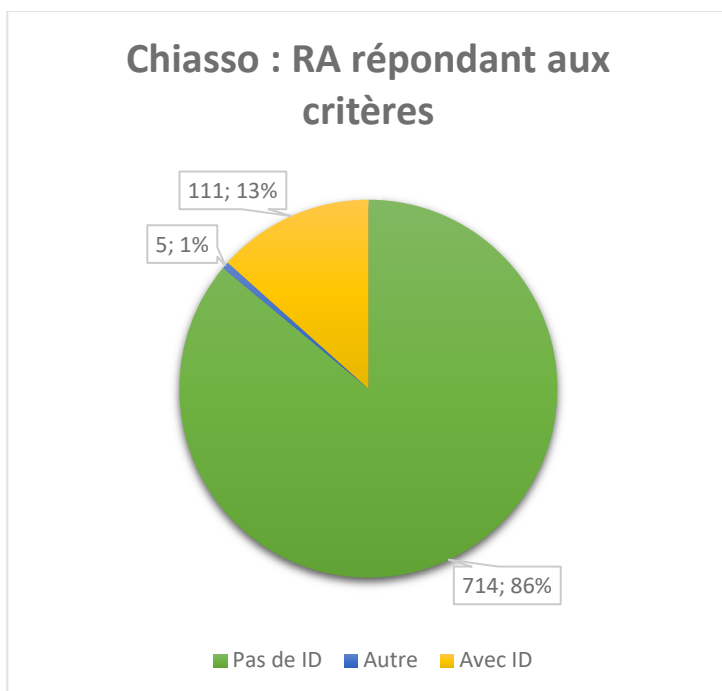
	Chiasso	Vallorbe	Total
Population Totale	825*	909**	1734
Population répondant aux critères ¹	719	393	1112
Critères de sélection			
Pas de documents d'identité	714	389	1103
Documents falsifiés	0	4	4
Demande par le spécialiste asile	5	N/A	5
Déclaration			
Consentement	351	223	574
Refus	47	82	129
Pas de SDE	321	90	411
Elément pertinent découvert			
Identité	27	15	42
Origine	11	8	19
Itinéraire	23	1	24
Signalement			
FEDPOL : Traite des êtres humains			1
FEDPOL : LStup			2
FEDPOL et SRC : Crime de guerre			1

* BzP

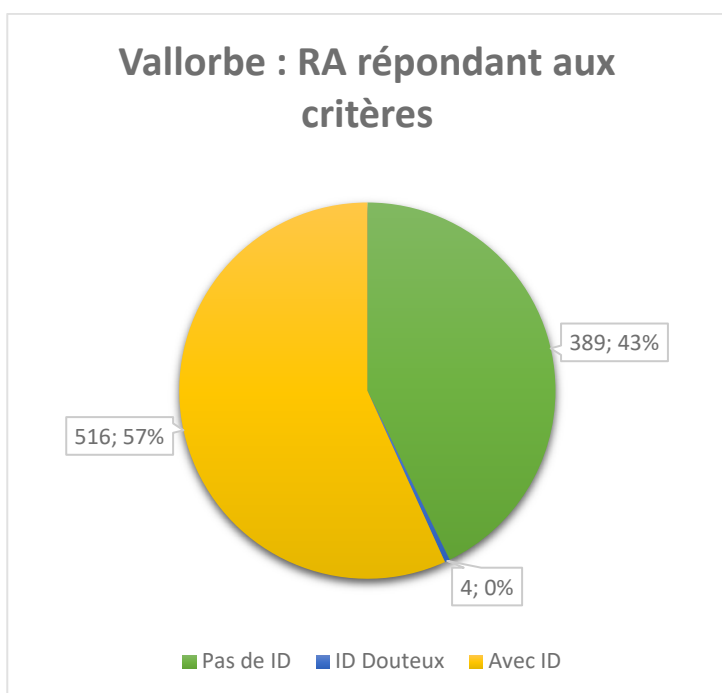
** Enregistrements

¹ Requérants sans papiers d'identité, avec des documents frauduleux/falsifiés ou sur demande explicite du spécialiste asile.

3.2 Chiffres clés



Au CEP de Chiasso, sur 825 auditions sommaires menées, 719 personnes répondaient aux critères de sélection, soit un taux de 86%.

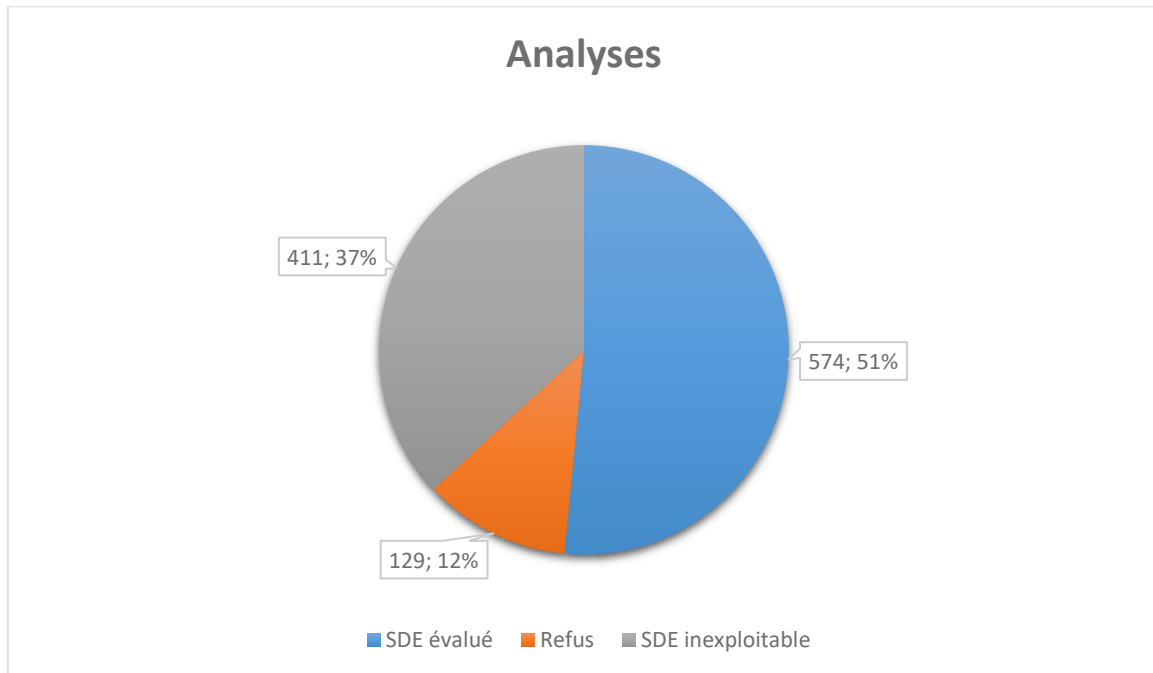


Au CEP de Vallorbe, sur 909 entrées, 393 individus répondaient aux critères, soit un taux de 43%.

Cet écart s'explique par la différence de nature des flux migratoires rencontrés dans les deux centres : Au CEP de Chiasso, on assiste en grande partie à l'arrivée spontanée de requérants qui se sont vu confisquer leurs documents d'identité lors de leur fuite, alors qu'à Vallorbe les arrivées sont plus ordonnées, avec une population qui n'a pas été autant touchée par la confiscation ou la perte de documents d'identité.

Au total, 1112 personnes correspondaient aux critères de sélection (population cible).

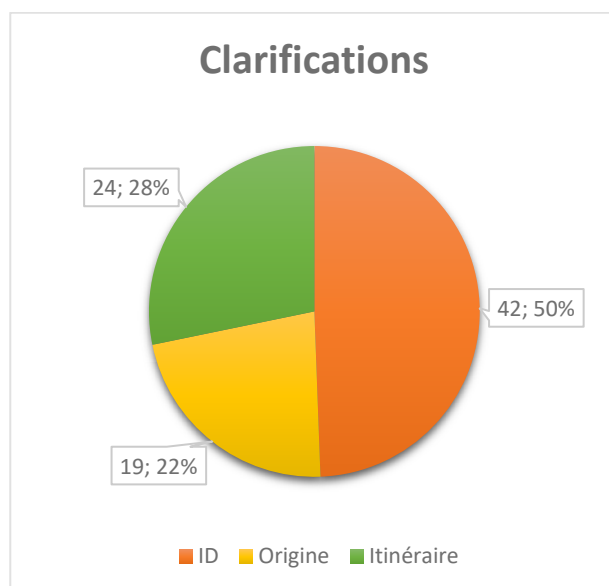
- **63% (703 individus) étaient en possession d'un SDE exploitable.**
- 37% (411 individus) n'avaient pas de SDE ou il n'était pas exploitable (modèle trop ancien, défectueux).
- **82% des RA (574 individus sur 703) en possession d'un SDE exploitable ont signé la déclaration de consentement**
- 18% (129 individus) ont refusé de signer la déclaration.



- **52% des personnes (574 / 1112) répondant aux critères de sélection ont ainsi vu leurs SDE évalués** et 12% (129 / 1112) ont refusé de voir leurs SDE évalués.
- 565 SDE ont été évalués, soit une moyenne de 4 par jour.

Éléments pertinents découverts :

Sur les 565 appareils analysés, des éléments pertinents pour la **procédure d'asile** ont pu être découverts dans **85 cas** (15%) répartis comme suit :



42 clarifications sur l'identité du requérant

19 clarifications sur l'origine du requérant

24 clarifications sur l'itinéraire de fuite du requérant.

Ces résultats confirment que ces clarifications ont une plus-value significative sur la procédure d'asile, le SEM parvenant à confirmer ou infirmer via ce moyen les déclarations d'un requérant sans document d'identité. Toutefois une différence significative est à noter entre le processus testé à Chiasso (20%) et celui à Vallorbe (11%).

Dans 5 cas un signalement aux autorités de sécurité a été effectué

- 2 signalements à FEDPOL pour des éléments attendant à une traite d'êtres humains;
- 2 signalements à FEDPOL pour des éléments attendant à la loi sur les stupéfiants et
- 1 signalement à FEDPOL et au SRC pour des soupçons de participation à des crimes de guerre.

3.3 Retours narratifs

Les retours narratifs récoltés confirment les résultats indiqués lors du rapport intermédiaire (voir annexe 3).

Le déroulement du projet, la charge de travail, l'acceptation du projet ont tous été évalués positivement par les participants.

Seule la praticabilité du projet a subi des critiques, en particulier à Chiasso où le système testé a mené à des interruptions d'audition et donc à une baisse de productivité. En outre, les infrastructures à Chiasso, où le centre d'hébergement est éloigné du CEP, compliquent le processus, les RA affirmant souvent avoir perdu ou oublié leur téléphone au centre d'hébergement. Un processus complémentaire a ainsi dû être mis en place pour s'assurer que les requérants d'asile qui ont un SDE l'emportent avec eux à l'audition.

3.4 Recommandations des participants

Les collaborateurs qui ont participé à la phase initiale du projet-pilote ont formulé les recommandations suivantes :

Bases légales

- Autoriser la rétention du téléphone pour plusieurs jours afin de permettre le soutien d'un interprète (Vallorbe).
- Autoriser la saisie des téléphones pour tous les requérants d'asile sans leur consentement.

Outils

- Mettre à disposition des spécialistes identification des outils informatiques permettant l'analyse du contenu des SDE, notamment :
 - ✓ Des logiciels (Software) pour l'analyse systématique du contenu des SDE, via une recherche de mots-clés ou de relations entre données (n° téléphones, SMS, WhatsApp) ainsi que pour la visualisation des données effacées.
 - ✓ Du matériel (Hardware) adapté permettant l'analyse des divers types de SDE (Clé USB, CD-ROM, Carte SD), ainsi que la possibilité de filtrer la transmission de données entre différents supports électroniques, notamment pour bloquer la transmission de données du support de l'analyste au SDE du RA (continuité de la preuve) ;
- Mettre à disposition plusieurs types de chargeurs et de câbles d'alimentation afin de pouvoir télécharger les éventuelles captures d'écran ou photos sur les ordinateurs ;
- Permettre un accès à un réseau internet sans fil (WIFI) dans le bureau identification ou dans le lieu de l'analyse afin de faciliter des recherches sur les réseaux sociaux² ;

Compétences

- Obtenir des formations pour renforcer les compétences des spécialistes identification dans l'analyse et l'interprétation des données issues des SDE

Processus

- Rapprocher autant que se peut les places de travail des différents collaborateurs impliqués afin de limiter les déplacements (bureau du service identification, loge, bureau d'audition) ;
- Structurer la collaboration entre les spécialistes asile et identification afin d'optimiser les processus de travail pour éviter toute perte de temps, surtout en cas de forte affluence de RA ;

Ressources

- Envisager le recrutement de ressources supplémentaires parmi les spécialistes identification pour faire face à de fortes affluences de RA dans les centres.

² Le DB AS est en train d'évaluer la possibilité de donner accès aux spécialiste asile aux réseaux sociaux de façon anonymisée.

3.5 Tableau récapitulatif

CEP	Avantages	Inconvénients
Chiasso	<ul style="list-style-type: none"> + "Qualité" : Le spécialiste identification obtient des éléments de comparaison entre le récit du requérant et les données électroniques, améliorant le ciblage et la qualité des évaluations. + "Communication" : Dans le cadre formel d'une audition et en présence de l'interprète, la motivation du SEM est plus facilement comprise par le RA. Il y a ainsi moins de refus de signature de la déclaration de consentement à Chiasso (7%) qu'à Vallorbe (20%). + "Traductions" : La présence d'un interprète permet d'analyser des éléments textes dans une langue inconnue du spécialiste identification. Elle permet également de mieux expliciter les motivations du SEM, contribuant à baisser le taux de refus. 	<ul style="list-style-type: none"> - "Effet de surprise" : Le délai entre l'entrée dans un CEP et la tenue de l'audition permet aux RA d'effacer, de manipuler les données électroniques, de rendre inutilisables, voire même de dissimuler leurs appareils. Ainsi 44% du public cible à Chiasso déclarait n'avoir pas de SDE, contre seulement 23% à Vallorbe. - "Processus" : Les RA avaient tendance à oublier leur SDE pour l'audition. Une procédure complémentaire de contrôle par le personnel de la loge a dû être mise en place. - "Procédure d'asile" : Les auditions doivent être interrompues le temps de l'évaluation des données, ce qui engendre des pertes de productivité.
Vallorbe	<ul style="list-style-type: none"> + "Effet de surprise" : Les requérants n'ont pas le temps ou le loisir d'effacer des données électroniques ou de rendre les appareils inexploitable avant leur évaluation. + "Auditions" : Les spécialiste asile sont en possession de certains éléments avant l'audition sommaire. Cela améliore la préparation des auditions. + "Flux de travail" : Considéré comme simple, structuré et efficace. 	<ul style="list-style-type: none"> - "Traductions" : L'absence d'un interprète ne permet souvent pas l'évaluation des éléments de texte. Le spécialiste identification se base donc presque exclusivement sur les éléments vidéo et photographiques. - "Qualité" : Les éléments ainsi saisis sont très rarement pertinents pour l'audition sommaire, le spécialiste identification opérant un screening général, avec peu d'éléments de comparaison et dans un laps de temps limité. - "Communication" : Par l'absence d'interprète, les motivations du SEM ne peuvent souvent être correctement communiquées. Ainsi plus de RA refusent de signer la déclaration de consentement à Vallorbe (20%) qu'à Chiasso (7%).

4 Atteinte des objectifs

Objectif 1

Déterminer **la meilleure pratique** qui permettrait d'améliorer les clarifications sur les identités des requérants d'asile sans changement du cadre législatif.

Les deux systèmes testés comportent leur lot d'avantages et d'inconvénients.

- Le système testé à **Chiasso** obtient de meilleurs résultats en ce qui concerne les refus et la qualité des éléments saisis, mais souffre en termes de praticabilité : des auditions doivent souvent être interrompues, ralentissant la productivité des centres. En outre, le délai de plusieurs jours entre l'entrée dans le CEP et l'audition sommaire permet aux RA d'effacer ou de manipuler leurs données, voire de rendre les appareils inutilisables ou de les dissimuler avant l'entrée dans un CEP.
- Le système testé à **Vallorbe** obtient de meilleurs résultats en termes de quantité de supports à évaluer comportant potentiellement des données pertinentes, mais souffre qualitativement à cause de l'absence d'interprète et du manque de ciblage de l'évaluation : les spécialistes identification ne reçoivent pas d'instructions sur les éléments qui doivent être vérifiés et opèrent donc un dépistage moins circonscrit.

De l'avis des participants, c'est le système de Chiasso qui est à retenir en priorité. En effet, ses inconvénients sont essentiellement dus à des problèmes structurels (hébergement éloigné des bureaux d'audition) et sont largement compensés par les avantages constatés en termes de qualité et de pertinence des données.

Objectif 2

Évaluer si les requérants dont l'identité n'est pas clairement déterminée sont disposés à transmettre volontairement au SEM les données disponibles sur les supports électroniques en leur possession.

Avec un taux de consentement moyen de 81%, les attentes ont été dépassées. Les requérants se montrent plus coopératifs qu'anticipé. Toutefois ce taux doit être relativisé par le nombre élevé de personnes qui déclarent ne pas posséder d'appareils ou qui sont inexploitable (37%). Une proportion plus élevée qu'anticipé. Aucune tendance de groupe sur les motivations des refus n'a pu être identifiée.

Objectif 3

Déterminer la praticabilité et le coût en ressources d'une mise en œuvre dans tous les centres pour requérants d'asile de la Confédération

Les participants ont déclaré que le projet-pilote mené dans les deux centres était praticable et relativement facile à mettre en œuvre.

La durée moyenne d'une évaluation était de 16 minutes durant la période considérée (respectivement 17 minutes à Chiasso contre 15 minutes à Vallorbe.)

Le coût en ressources a donc été supportable avec le nombre d'entrées constatées durant la période considérée et le personnel disponible dans les centres.

En se basant sur les statistiques du projet-pilote, une implémentation générale de ce processus dans tous les CEP nécessiterait environ 3430 heures de travail ou 1.8 FTE en spécialiste d'identification (calculé sur une base de 20'000 demandes d'asile par an avec un taux

d'absence de document d'identité de 64%).

En cas d'augmentation importante des demandes, des ressources supplémentaires en spécialistes d'identification pour l'analyse des SDE seraient nécessaires si les objectifs veulent être atteints.

5 Conclusion

- ❖ Le projet-pilote a atteint ses **objectifs principaux** en terme de clarification de l'identité, de l'origine ou de l'itinéraire de fuite des requérants.
- ❖ Le système testé à Chiasso s'est révélé plus efficient que celui testé à Vallorbe.
- ❖ Une évaluation systématique des SDE de tous les requérants d'asile n'ayant pas de documents d'identité représente une charge de travail supplémentaire importante pour les spécialistes en identification. Sans ressources humaines additionnelles, elle ne pourrait être entièrement assurée en cas d'augmentation importante des demandes d'asile.

Le taux d'appareils pouvant être évalué est resté plus au moins stable à environ 50% durant tout le projet. Il est cependant à noter que le nombre d'appareils exploitables a légèrement diminué, en particulier à Chiasso. Il est à supposer que le système testé à Chiasso se soit ébruité parmi les requérants d'asile et que certains décident de dissimuler leurs appareils ou de les rendre volontairement inexploitable avant l'audition.

Avec un **taux de clarification de 15%**, la plus-value de ces vérifications pour la procédure d'asile est significative. Une mise en œuvre dans tous les CEP nécessiterait toutefois des ressources supplémentaires pour compléter le cahier des charges des spécialistes d'identification. Une demande en ce sens devra être formulée par SnICV et nécessitera un délai de plusieurs mois.

Les objectifs secondaires en termes d'identification de personnes criminelles ou représentant un risque de sécurité pour la Suisse sont quant à eux difficilement quantifiables. En effet, seuls cinq cas ont été signalés aux autorités de sécurité et, comme ce fut anticipé, les personnes qui seraient le plus à même de posséder des éléments à charge refusent de signer la déclaration de consentement, dissimulent ou rendent leurs appareils inexploitable.

Une modification de la base légale pour évaluer les SDE sans le consentement des requérants d'asile est donc nécessaire si le SEM veut atteindre ces objectifs.

En conséquence, **l'équipe a décidé** de terminer le projet-pilote au 20 mai 2018.